



FRÉDÉRIC CHAPUIS

Ateliers éthiques en entreprise

## CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Article L. 6353-2 et R. 6353-1 du code du travail)

### Entre les soussignés :

#### L'ORGANISME DE FORMATION : FRÉDÉRIC CHAPUIS

5 rue Olivier de Serres

42000 Saint-Etienne

N° SIRET : 82390629200029 RCS Saint-Etienne

enregistré sous le n° de déclaration d'activité : 84 42 03225 42 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes  
Auvergne

Représenté par Frédéric CHAPUIS

Fonction : Gérant

Et

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_ Code APE : \_\_\_\_\_

Représentée par : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la sixième partie du Code Du Travail portant organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie.

### 01 | Objet, nature, durée, effectif et moyen de la formation

En exécution de la présente convention, l'organisme Frédéric Chapuis s'engage à organiser l'action de formation suivante : intitulée « stratégie commerciale – développer son activité par une approche orientée résultat »

**Intitulé de la formation :**

« Stratégie commerciale : développer son activité par une approche orientée résultat »

le programme détaillé de l'action figure en annexe de cette convention.



06 80 73 59 22 | frederic@ateliers-ethiques.com | www.ateliers-ethiques.com

Frédéric Chapuis 5 rue Olivier de Serres 42000 Saint-Etienne

RCS Saint-Etienne 823906292, code APE 901Z - Organisme de formation enregistré sous le numéro 84 42 03225 42 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes



FRÉDÉRIC CHAPUIS

Ateliers éthiques en entreprise

## CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Article L. 6353-2 et R. 6353-1 du code du travail)

**Objectifs** : voir programme de formation en annexe de ce contrat

**Formateur** : Frédéric Chapuis, formateur en développement professionnel et bien-être au travail

**Durée** : 21 heures

**Lieu de formation** : en visioconférence depuis les locaux de l'entreprise cliente

**Effectif formé** : une personne

**Dates de la session** : à définir

**Horaires de formation** : 9 h - 12 h 30 | 13 h 30 - 17 h

**Pré-requis pour suivre la formation** : Être équipé d'un ordinateur relié à une web cam et disposer d'un débit internet permettant la visio conférence

**Nature de la sanction de formation et modalités d'évaluation terminant la formation** : téléchargements de documents durant la formation en ligne, envoi d'un livret pédagogique papier avant la formation, étude de documents avec l'apprenant lors de la formation en distanciel, quizz de validation à la fin de chacun des modules de formation en ligne

**Modalités de contrôle de l'assiduité** : attestation d'assiduité

### 02 | Engagement de participation à l'action

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence d'un (des) participant(s) aux dates, lieux et heures prévus ci-dessus. Le(s) participants sera (seront) :

Identité : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

### 03 | Dispositions financières

Le coût de la formation, objet de la présente convention, s'élève à 900€ HT (organisme non assujetti à la TVA)

**Détails :**

Frais pédagogiques : **900 € net**

**PAS DE TVA**

TOTAL GENERAL : **900 € NET**

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session.

Le règlement sera dû à l'inscription et ne sera encaissé qu'à l'issue de la formation.

**Le règlement se fera par chèque à l'ordre de Frédéric Chapuis ou par virement (cf. RIB ci-joint)**



02

06 80 73 59 22 | frederic@ateliers-ethiques.com | www.ateliers-ethiques.com

Frédéric Chapuis 5 rue Olivier de Serres 42000 Saint-Etienne

RCS Saint-Etienne 823906292, code APE 901Z - Organisme de formation enregistré sous le numéro 84 42 03225 42 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes



FRÉDÉRIC CHAPUIS

Ateliers éthiques en entreprise

## CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Article L. 6353-2 et R. 6353-1 du code du travail)

### 04 | Non-réalisation de l'action de formation

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

### 05 | Dédit ou abandon

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 8 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de la somme de 300 Euros à titre de dédommagement. Cette somme de 300 Euros n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

### 06 | Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter du \_\_\_\_\_, pour s'achever le \_\_\_\_\_

### 07 | Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent se régler à l'amiable, le Tribunal de commerce de Saint-Etienne sera compétent pour se prononcer sur le litige

Fait en double exemplaire, à Saint-Etienne, le \_\_\_\_\_,

Entreprise bénéficiaire  
(lu et approuvé + signature)

Organisme de formation  
pour la Société Frédéric Chapuis  
(lu et approuvé + signature)



ANNEXE À LA CONVENTION  
Programme de la formation

03

06 80 73 59 22 | frederic@ateliers-ethiques.com | www.ateliers-ethiques.com

Frédéric Chapuis 5 rue Olivier de Serres 42000 Saint-Etienne

RCS Saint-Etienne 823906292, code APE 901Z - Organisme de formation enregistré sous le numéro 84 42 03225 42 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes